



DÉCISION N° 2024-117

Objet : Passation d'un marché avec Anne LETUFFE pour la location de l'exposition « Je suis tout le jeu »

LE Maire de Vélizy-Villacoublay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande publique, et notamment ses articles L.2120-1 1°, L.2122-1 et R.2122-8,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2022-02-16/02 en date du 16 février 2022 accordant au Maire les délégations prévues à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'annexe à la présente décision,

CONSIDÉRANT le souhait de consacrer comme chaque année, un temps fort à destination de la petite enfance lors de l'évènement annuel culturel du festival des Bouts'Choux, pour son édition 2024,

CONSIDÉRANT le souhait de renforcer les relations et les partenariats avec les autres services municipaux à destination de la jeunesse et que le format interactif de l'exposition ainsi que sa durée se prêtent à accueillir des groupes d'enfants des crèches,

CONSIDÉRANT le souhait de la médiathèque de valoriser les livres, les jeux et les interactions ludiques comme source d'éveil,

CONSIDÉRANT le souhait de développer chez son jeune public une sensibilité artistique et leur faire découvrir le travail des illustrateurs de l'édition jeunesse,

CONSIDÉRANT que conformément aux articles L.2120-1-1, L.2122-1 et R.2122-8 du Code de la Commande publique, la Commune a décidé de conclure avec Anne LETUFFE, un marché sans publicité, ni mise en concurrence préalable, pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 € HT,

CONSIDÉRANT que l'exposition proposée par Anne LETUFFE est pertinente et répond aux besoins exprimés par la Commune,

CONSIDÉRANT que la Commune a décidé d'attribuer le marché pour la location de l'exposition, à la personne susmentionnée,

DÉCIDE

Article 1 : de signer une convention de location de l'exposition « Je suis tout le jeu » avec Anne LETUFFE, auteur et créatrice de ladite exposition, du 27 mars 2024 au 30 avril 2024 (réception et enlèvement de l'exposition compris). L'exposition sera ouverte au public 4 semaines (du 02 au 26 avril 2024).

Article 2 : le montant du marché s'élève 1200 € T.T.C (TVA non applicable), auquel il faudra ajouter les frais de transport d'un montant de 350 € TTC.

La médiathèque prend en charge le paiement de :
13.20 € TTC qui représentent 1.1% de la rémunération brute au titre de la contribution Diffuseur.

Article 3 : Ces sommes sont inscrites au budget de la ville conformément à la nomenclature M57.

Article 4 : le marché prend effet à compter de sa notification.

Article 5 : le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr

Article 6 : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution de la présente décision.

À Vélizy-Villacoublay, le 14/03/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20240314-DEC_2024_117-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2024

Acte affiché du 22/03/2024 au 23/05/2024